

Vivre en Bièvre Est

L'intercommunalité à quoi ça sert ?



INFOSpratiques

Siège administratif 04 76 06 10 94

Parc d'activités Bièvre Dauphine
1352 rue Augustin Blanchet
38690 Colombe

contact@cc-bievre-est.fr

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h30, mardi
et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h,
mercredi et vendredi de 9h à 12h

- Assainissement non collectif
spanc@cc-bievre-est.fr
- Développement économique
economie@cc-bievre-est.fr
- Collecte, traitement des ordures
ménagères
service.technique@cc-bievre-est.fr

PETITE ENFANCE

Les Lucioles 04 76 31 58 67

Rue du 19 mars 1962
38140 Renage

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h
leslucioles@cc-bievre-est.fr

Pirouette 04 76 06 98 99

20 rue Joliot Curie
38690 Le Grand-Lemps

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 18h
pirouette@cc-bievre-est.fr

Bidibulles 04 76 06 99 00

131 chemin neuf
38690 Colombe

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h
bidibulles@cc-bievre-est.fr

RELAIS PETITE ENFANCE (RAM)

Permanences 04 76 06 96 96 téléphoniques, secrétariat

Prise de rdv, inscriptions, prise des
disponibilités des assistants maternels
Lundi de 13h30 à 16h, mercredi de 13h30 à
16h et jeudi de 9h à 12h30

Animateurs 04 76 06 96 98 responsables du Relais

Renseignements administratifs
et pédagogiques

Mardi de 13h30 à 17h30, mercredi de 10h30
à 12h, vendredi de 13h30 à 16h30

ram@cc-bievre-est.fr

ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE

Centre socioculturel 04 76 91 11 25 intercommunal Ambroise Croizat

750 rue de la République
38140 Renage

Lundi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,
mardi et jeudi de 9h à 12h et de 16h à 18h
ambroisecroizat@cc-bievre-est.fr

Centre socioculturel 04 76 31 58 64 intercommunal Lucie Aubrac

20 rue Joliot Curie
38690 Le Grand-Lemps

Mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à
18h, mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,
vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30
lucieaubrac@cc-bievre-est.fr

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Médiathèque 04 76 31 58 60 intercommunale La Fée Verte

7, rue Joliot Curie
38690 Le Grand-Lemps

Mardi de 9h30 à 12h, mercredi de 9h30 à 12h
et de 14h à 19h, vendredi de 9h30 à 12h
et de 16h à 18h, samedi de 9h30 à 12h
et de 14h à 18h.

Ouverture pendant les vacances scolaires
lafeeverte@cc-bievre-est.fr

HABITAT

Aires d'accueil 06 98 59 30 41 des gens du voyage Contact gestionnaire

Logement locatif public 04 76 06 10 94 clh@cc-bievre-est.fr

ENVIRONNEMENT

Déchèteries 04 76 06 98 98

Horaires d'hiver :

- Apprieu
Parc d'activités Bièvre Dauphine
Lundi et mercredi 9h-12h
mardi et vendredi 14h-17h
samedi 9h-12h 14h-17h
- Beaucroissant - Chemin des Blaches
Lundi, mercredi et vendredi 14h-17h
samedi 9h-12h 14h-17h
- Châbons - Route du Liers
Lundi et mercredi 14h-17h
mardi et vendredi 9h-12h
samedi 9h-12h 14h-17h

EAU ET ASSAINISSEMENT

Régie des Eaux de Bièvre Est 04 76 31 58 66

Parc d'activités Bièvre Dauphine
1352 rue Augustin Blanchet
38690 Colombe

regiedeseaux@cc-bievre-est.fr

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de
8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30. Accueil des
usagers (choix 1), demande technique (choix
2), facturation (choix 3). En dehors de ces
heures, le service d'astreinte est joignable au
06 43 20 55 84 pour toute urgence technique
(fuite, débordement). Accueil physique au siège
de la communauté de communes suivant les
heures d'ouverture

Assainissement non collectif 04 76 31 58 66

(choix 4)

spanc@cc-bievre-est.fr

PERMANENCES

Avocat 04 76 06 10 94

Permanence de l'avocat conseil, Maître
Julia Michel, un samedi par mois en mairie
du Grand-Lemps ou de Renage.

Consultation gratuite sur rendez-vous.

Urbanisme 04 76 06 10 94

Vous souhaitez construire ou faire des
travaux ? Marc Vauquois, architecte
conseil, vous accueille deux vendredis
matin et un vendredi après-midi par mois.
Il vous conseille pour insérer au mieux
votre bâtiment dans son environnement.

Consultation gratuite sur rendez-vous.

Logement 04 76 12 11 17/04 76 12 11 27

Vous souhaitez réhabiliter votre
logement ? SOLIHA vous informe par
téléphone ou lors de ses permanences.

Siège administratif 04 76 06 10 94

Consultation gratuite sans rendez-vous 1^{er}
lundi de chaque mois de 17h à 18h,
3^e mercredi du mois de 11h à 12h.

Info Energie 04 76 23 53 50

Comment isoler mon logement ? Quel
est le mode de chauffage le plus adapté ?
Comment financer mon projet ?

Permanence gratuite sur rendez-vous à
Colombe, 6 permanences par an.

Suivez-nous :





sommaire

Par mesure de précaution et afin de respecter les règles édictées par le Code électoral, l'éditorial du Président sera suspendu jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire



Vivre en Bièvre Est • Mars 2020

Trimestriel d'informations de la communauté de communes de Bièvre Est,
Parc d'activités Bièvre Dauphine - 1352 rue Augustin Blanchet - 38690 Colombe
Tél. 04 76 06 10 94 - Fax : 04 76 06 40 98 - Courriel : contact@cc-bievre-est.fr

Directeur de la publication : Roger Valtat - Rédaction : services de Bièvre Est, communes

Photos : services de Bièvre Est, communes, Adobe Stock

Réalisation : Thierry Lemaître, Le Grand-Lemps

Tiré à 10 000 exemplaires sur papier 100% recyclé avec encres végétales par l'imprimerie Notre Dame, Montbonnot - Dépôt légal à parution

Actu 4-5

RETOUR SUR L'ACTUALITÉ DE BIÈVRE EST,
en quelques mots

Environnement 6-7

EAU POTABLE

Vers un renouvellement progressif du réseau

ZOOM SUR

métier de chauffeur

Développement territorial 8

APPROBATION DU PLAN LOCAL

D'URBANISME INTERCOMMUNAL

A travers l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), la communauté de communes de Bièvre Est a souhaité mettre en oeuvre son projet de territoire adopté en 2010.

Développement éco 9-12

MAGASIN POUR RIEN, CRÉATEUR DE LIEU SOCIAL

Le principe du Magasin pour rien est la liberté !

VOUS CONNAISSEZ LE PHYGITAL ?

Initiative Bièvre-Valloire, Au service de l'attractivité économique du territoire

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2019 / ÇA DÉMARRE EN 2020

Dossier 13-15

L'INTERCOMMUNALITÉ, À QUOI ÇA SERT ?

Destinées à renouveler l'ensemble des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, les élections municipales sont organisées les 15 et 22 mars 2020 partout en France. Et l'intercommunalité dans tout cela ? Ce dossier vous permettra de mieux comprendre le rôle des intercommunalités et leur mode de fonctionnement.

Développement culturel 16-17

EN CE MOMENT À LA FÉE VERTE...

Bienvenue au PALaBr !

Décryptons l'information !

Attention, chantiers !

L'Heure Verte a entamé sa mue !

Développement social 18-21

PETITE ENFANCE

Les Lucioles, Bidibulles, La fête de Noël, Pirouette, Relais Petite enfance

ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE

Espace de Vie Sociale, Ambroise Croizat et Lucie Aubrac

Agenda intercommunal 22-23

Retrouvez tous les événements à venir





Bièvre Est soutient les artistes locaux

La communauté de communes de Bièvre Est propose depuis 4 ans à l'ensemble des habitants de son territoire une exposition annuelle dans ses locaux. Un appel à projet est ainsi lancé en mars. En tant que lieu d'accueil et de passage, Bièvre Est souhaite valoriser un artiste local, favoriser la création et faire découvrir de nouvelles formes et techniques culturelles. Tout type d'exposition est éligible, qu'elle présente un caractère artistique, culturel, ou documentaire. Elle peut être proposée sur tout type de sujet, du moment qu'il répond au principe de laïcité. Le projet retenu est exposé dans le hall (ainsi qu'à l'étage si l'artiste le souhaite). Alors n'hésitez pas à répondre au prochain appel à projet ! Plus d'informations sur le site de Bièvre Est très prochainement.



Départ de Anne Robert, Directrice du Pôle Emploi de la Côte Saint André

Ce vendredi 31 janvier 2020 était un jour particulier pour Anne Robert, le dernier de sa vie professionnelle, après 20 années au sein de Pôle Emploi à Saint-Étienne dans un premier temps comme conseillère, puis à Voiron et La Côte-Saint-André en 2008 en tant que responsable du nouveau Point Relais de l'antenne de Roussillon. La communauté de communes la remercie pour l'ensemble de son investissement, au service des usagers, des entreprises et des partenaires et souhaite la bienvenue à Nathalie Lajouannique qui lui succède.

ENVIRONNEMENT

Mobilités décarbonées :

des questions, des réponses et de vraies urgences !



Le 22 janvier avait lieu une journée découverte "Quelle énergie choisir pour rouler demain ?" organisée par les communautés de communes de Bièvre Est et Bièvre Isère, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais avec l'appui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Plus d'une centaine de chefs d'entreprises et responsables de flottes de véhicules étaient présents au siège de la communauté de communes de Bièvre Est pour obtenir des informations concrètes et réalistes sur les mobilités décarbonées et les nouvelles énergies, ainsi que les échéances de mise en œuvre au regard de la loi LOM (Loi

d'Orientation des Mobilités), des PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial), et des ZFE (Zones à Faible Emissions pour les véhicules légers, utilitaires et poids lourds) déployées par les grandes métropoles. Celle-ci s'inscrit comme une étape de sensibilisation dans le cadre de la transition énergétique et en parallèle à la réalisation d'une étude d'opportunité d'implantation d'une station multi-énergies (hydrogène - BioGNV (gaz naturel) - électrique) proche de la sortie n°9 de l'A48.

**Renseignement : Direction
Pôle Développement économique
au 04 76 06 10 94**

TOURISME

Bièvre Est, présent au salon des randonneurs

Bièvre Est sera présent au Salon du Randonneur à Lyon du vendredi 20 au dimanche 22 mars !

Le Salon du randonneur ce sont près de 15 000 visiteurs sur trois jours à la recherche d'idées de balades et de randonnées. Le Tourisme en Bièvre Est sera présent sur le stand Alpes Is(h)ère au côté d'une quinzaine de territoires du Département. Ce sera l'occasion de valoriser les 138 km de sentiers balisés du territoire et de présenter la collection de rando-fiches, destinée notamment à satisfaire une clientèle urbaine désirant se ressourcer le temps d'une journée ou d'un week-end. Retour sur le Salon au prochain numéro...

**SALON DU
RANDONNEUR**
À PIED, À CHEVAL, À VÉLO...



TRAVAUX

Travaux Pôle Petite enfance

Les travaux du futur Pôle Petite enfance avancent et son ouverture est prévue en fin d'année. Vous trouverez au sein de ce nouvel espace l'EAJE Bidibulles, le Relais Petite enfance et les équipes administratives du service Petite enfance.

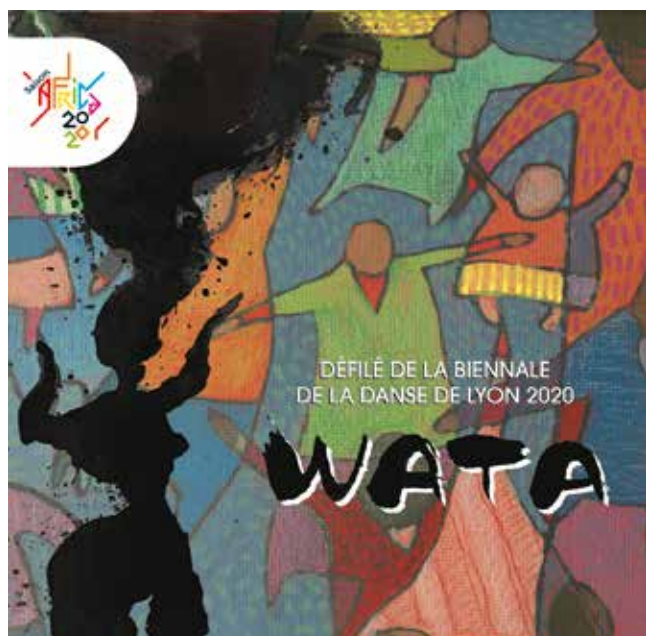
Si vous souhaitez que votre enfant soit accueilli à la rentrée à Bidibulles, n'hésitez pas à compléter le dossier de pré-inscription disponible en ligne (www.cs-bievre-est.fr/1253-eaje-etablissements-accueil-jeune-enfant.html). Pour un bon équilibre, la commission d'admission veillera à accueillir des enfants de tout âge principalement entre 3 mois et 3 ans. La commission aura lieu courant avril.

Renseignements :
contact@cc-bievre-est.fr



CULTURE

Les entraînements du Défilé de la Biennale de la danse ont démarré !



Le défilé de la Biennale de la danse aura lieu le 13 septembre prochain, et la communauté de communes de Bièvre Est propose à ses habitants de participer. Des entraînements sont ainsi programmés, deux samedis par mois.

Ils ont d'ores et déjà démarré à Bizonnes. Willy, l'assistant chorégraphe de Bouba Landrille Tchouda, de la Compagnie Malka, encadre dans la bonne humeur un groupe d'une trentaine d'habitants, de tous les âges. Thibault et Valentin, de l'École du blog du collège Liers et Lempis au Grand-Lemps, assurent la couverture vidéo de l'événement avec une grande modestie, beaucoup de délicatesse et d'enthousiasme! Leur premier film est à découvrir sur : www.cultiblog.fr.

Retour sur les dates des entraînements

Samedi 11/01	9h30-12h30	Bizonnes
Samedi 18/01	9h30-12h30	Bizonnes
Samedi 01/02	9h30-12h30	Bizonnes
Samedi 15/02	9h30-12h30	Bizonnes
Samedi 07/03	9h30-12h30	Bizonnes
Samedi 21/03	9h30-12h30	Lieu à confirmer
Dimanche 22/03	10h00-16h30	Bougé Chambalud
Samedi 04/04	9h30-12h30	Saint-Didier-de-Bizonnes
Samedi 11/04	9h30-12h30	Bizonnes
Samedi 25/04	9h30-12h30	Le Grand-Lemps
Dimanche 26/04	10h00-16h30	Châbons
Samedi 16/05	9h30-12h30	Bizonnes
Dimanche 17/05	9h30-12h30	Bizonnes
Samedi 06/06	9h30-12h30	Bizonnes
Samedi 13/06	9h30-12h30	Bizonnes
Samedi 20/06	9h30-12h30	Lieu à confirmer
Dimanche 21/06	10h00-16h30	La Côte-Saint-André
Samedi 04/07	9h30-17h00	Pré-générale – lieu à confirmer
Dimanche 05/07	9h30-17h00	Pré-générale – lieu à confirmer
Samedi 29/08	9h30-17h00	Colombe
Dimanche 30/08	9h30-17h00	Colombe
Samedi 05/09	9h30-17h00	Générale – lieu à confirmer
Dimanche 13/09	JOURNÉE	DÉFILÉ A LYON

Pour vous joindre au groupe, une seule adresse :
<http://fabrique.jaspir.com/biennale-danse/>

Eau potable

Vers un renouvellement progressif du réseau

Dès mars 2018, la communauté de communes a souhaité engager une étude de schéma directeur et diagnostic des réseaux d'eau potable. Cette étude menée sur plus de 18 mois a permis de confirmer certaines problématiques identifiées dans les études d'accompagnement au transfert de compétence :

- un manque de connaissance patrimoniale ;
- des niveaux de rendement médiocres, inférieur à 50 % sur certaines unités de distribution ;
- un parc réseau vieillissant, la moitié du réseau ayant été posé avant 1960.

Cette situation engendre pour le service des coûts d'exploitation importants (électricité, traitement de l'eau) et a des répercussions sur l'activité quotidienne (recours à des ressources d'eau extérieures en secours, travaux de réparation non-programmés, coupures d'eau ou baisse de pression...).

DES MOYENS DE SURVEILLANCE

Aussi, et face à ce constat, la Régie des Eaux a engagé depuis plusieurs mois des travaux de renouvellement visant en priorité les réseaux alimentés par des ressources vulnérables et très sollicités.

D'autre part, la Régie des Eaux a renforcé dès 2019 ses moyens de surveillance par la mise en place d'un dispositif de télégestion qui surveille en temps réel le fonctionnement du réseau d'eau et des ouvrages (niveau de réservoir, état des pompes...) et qui permet ainsi aux agents du service d'être alertés rapidement d'un dysfonctionnement ou de consommations anormales.



Conduite eau potable avant intervention (réseau années 60)

Enfin, un relevé GPS et le déploiement d'un SIG (Système d'Information Géographique) sont en cours, permettant de recenser l'ensemble des réseaux du territoire et des informations connues sur ces réseaux (âge de pose, nature des matériaux utilisés, contexte de pose, nombre de fuites surveillées par tronçon...). Les bases de données constituées devraient permettre au service de disposer du niveau de connaissance approfondie nécessaire au renouvellement ciblé des réseaux d'eau potable.

RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU

La campagne annuelle 2020 de relève des compteurs d'eau débute en mars pour une période de six mois (cf le calendrier prévisionnel pour les communes exploitées par la Régie des Eaux ci-contre).

Ce calendrier peut être soumis à ajustement en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes du service. La relève annuelle est l'occasion de vérifier votre installation compteur et de vous signaler toute anomalie (fuite, consommation en hausse, problème de fonctionnement du compteur...). Aussi, nous vous remercions de prendre les dispositions nécessaires pour permettre au releveur d'accéder à votre compteur (nettoyage

du regard, taille de haies, portail ouvert, animaux attachés...).

Nous vous rappelons que le compteur doit être relevé au moins une fois tous les deux ans, afin d'éviter des estimations de consommation lors de l'établissement de la facture. Aussi, en votre absence, nous vous demandons de bien vouloir retourner l'avis de passage déposé dans votre boîte aux lettres dans les meilleurs délais.

Nous vous en remercions d'avance, les services de la Régie des Eaux restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Commune	Période prévisionnelle de relève
Bizonnes	Du 4 au 8 mars
Châbons	Du 13 au 21 mars
Le Grand Lemps	Du 26 mars au 10 avril
Izeaux	Du 17 avril au 7 mai
Burcin	Du 7 au 9 mai
Beaucroissant	Du 9 au 22 mai
Oyeu	Du 27 mai au 18 juin
Colombe	Du 18 juin au 8 août
Apprieu	
Renage	Du 16 juillet au 16 août

Zoom sur

le métier de chauffeur



Nous continuons notre présentation des métiers en lien avec la compétence Gestion des déchets. Aujourd'hui, focus sur le métier de chauffeur.

Pouvez-vous nous décrire vos missions ?

- Prendre les bennes pleines qui se trouvent en déchèterie pour les transférer vers un centre de traitement avant recyclage ou vers un centre d'enfouissement selon le type de déchet ;
- Collecter les colonnes emballages et papier des Points d'Apport Volontaire (PAV) pour les transférer vers le centre de transit du SICTOM de la Bièvre à Penol ;
- S'assurer que le chargement soit transportable en toute sécurité, sans surcharge, ni de dépassement des déchets qui pourraient provoquer des accidents ;
- Poser les filets sur les bennes afin que les déchets ne s'envolent pas.

Selon vous, que faut-il savoir ou savoir faire pour exercer le métier de chauffeur pour l'enlèvement de bennes en déchèterie et les points d'apport volontaire ?

- Savoir manier la grue pour collecter les colonnes PAV et les bennes en déchèterie en toute sécurité ;
- Appliquer le code de la route des poids lourds ;
- Entretenir le matériel et pouvoir réparer les pannes simples des véhicules ;
- Apprécier l'environnement aux abords des PAV et au sein de la déchèterie afin

de manoeuvrer en toute sécurité (usagers, véhicules stationnés...) ;

- Respecter les consignes de sécurité des différents sites de traitement ;
- Évaluer le poids d'une benne pour éviter la surcharge ;
- Être autonome, optimiser les trajets.

Qu'est-ce qui vous motive le plus dans votre métier ?

- Le travail en extérieur ;
- L'autonomie.

Quelles évolutions positives avez-vous pu constater depuis que vous occupez ce poste de chauffeur ?

- L'évolution du service gestion des déchets avec l'embauche de deux nouveaux chauffeurs et l'achat d'un deuxième camion au cours de ces cinq dernières années. En effet, les tonnages en déchèterie et par conséquent le nombre de rotations de bennes ont augmenté. De même que les tonnages de la collecte sélective, grâce à l'extension des consignes de tri et l'augmentation de la population.

Quelles sont les destinations des bennes diverses évacuées en déchèterie ?

- Les bennes "DIB" (tout venant, encombrant) et les plastiques sont évacués sur le

site d'enfouissement du SICTOM ;

- Les bennes cartons, bois, pneus sont évacuées chez Arc en Ciel Recyclage (AEC) à Izeaux où les déchets sont reconditionnés avant de partir dans des usines de recyclage ;
- Les bennes ferrailles sont évacuées chez AEC ou chez GDE à Apprieu avant d'être recyclées ;
- Les bennes gravats sont transportées vers la Société des Carriers de Bévenais (SCB) ou chez Budillon Rabatel (BR) à Izeaux où les déchets sont concassés afin de faire du gravier de toutes sortes ;
- Les bennes déchets verts sont acheminées sur la plateforme de la collectivité à Châbons afin d'y être broyés puis évacués pour servir d'épandage ;
- Les déchets dangereux (peintures, solvants, aérosols ...) sont pris en charge par AEC puis partent chez des spécialistes qui les éliminent selon un protocole réglementaire.
- Les bennes éco-mobilier, les cartouches d'encre, piles, huiles de friture et huiles de vidange, déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), ampoules, néons, capsules de café sont évacués par différents éco-organismes avant d'être recyclés.

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez au quotidien ?

- Le non respect des règles de circulation à l'intérieur des déchèteries (stationnement, circulation en bas de quai) ;
- Les incivilités sur la route ;
- Les conditions climatiques (pluie, neige, verglas) ;
- Les bennes contenant des indésirables, malgré la vigilance des gardiens de déchèterie, car elles sont refusées par le site de traitement, ce qui entraîne une perte de temps pour nous (déplacement supplémentaire) et les gardiens ("dépollution" de la benne).

Que pourraient faire les usagers pour améliorer le bon déroulement de votre activité ?

- Respecter les consignes de tri en déchèterie comme dans les PAV ;
- Ne pas stationner aux abords des PAV (risque de chute de la colonne en cas de dysfonctionnement du matériel de levage) ;
- Respecter les règles de circulation dans les déchèteries : ne pas circuler en bas de quai, éviter le stationnement gênant, ne pas stationner à l'arrière d'une benne (benne plus large donc absence de visibilité).

Approbation du



A travers l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), la communauté de communes de Bièvre Est a souhaité mettre en œuvre son projet de territoire adopté en 2010.



Le PLUi est ainsi un outil au service des projets, traduit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 ans à venir. Il permet de définir les grandes orientations de l'action publique pour répondre ensemble aux besoins liés au territoire, notamment en termes d'équipements publics, d'habitat, d'environnement, de déplacements, d'activités économiques et d'emploi.

RAPPEL DU DÉROULEMENT DE L'ÉLABORATION DU PLUi

9 novembre 2015 : Prescription du PLUi et définition des modalités de concertation (délibération du conseil communautaire)

14 décembre 2015 : Définition des modalités de collaboration avec les communes (délibération du conseil communautaire)

20 mars 2017 : Débat du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) en conseil communautaire, faisant suite aux débats au sein des conseils municipaux

4 février 2019 : Arrêt du PLUi par délibération du conseil communautaire
Procédure incontournable, le projet de

PLUi arrêté a été soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA) : État, Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, Département de l'Isère, Chambre d'agriculture, les chambres consulaires, SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF)... ; Toutes ces personnes publiques associées ou consultées ont rendu des avis favorables avec quelques réserves ou observations. Cela témoigne de la qualité du projet et de la bonne association des partenaires, pour la plupart consultés dès les phases préalables.

33 PERMANENCES

Les 14 communes de la communauté de communes ont formulé leurs avis sur le PLUi avec quelques demandes d'adaptations à la marge du document. La plupart de ces demandes visaient à assurer des améliorations d'usage. Seules deux communes se sont prononcées défavorablement. L'enquête publique s'est déroulée du 20 mai 2019 au 22 juin 2019 incluse conduite

par trois commissaires enquêteurs
33 permanences réparties sur les 15 lieux de l'enquête publique (14 communes et siège de Bièvre Est) ont été tenues.

Le public pouvait déposer ses contributions à l'occasion de ces permanences ou sur les registres papier à disposition dans les 15 lieux de l'enquête publique, sur le registre numérique et par courrier (voie postale ou numérique).

UN AVIS FAVORABLE

La Commission d'Enquête Publique (CEP) dénombre dans son rapport, 286 contributions reçues, sous forme verbale (retranscrites sur le registre papier d'enquête par le commissaire enquêteur) ou écrite par le contributeur sur le registre papier, sur le registre électronique, par courrier ou par mail (avec ou sans annexes).

La commission d'enquête a rendu ses conclusions et a émis un avis favorable sur le projet de PLUi. Cet avis est assorti de 17 réserves et 10 recommandations.

Tout au long de la phase de prise en compte des avis et contributions des partenaires du projet (public, associations, personnes publiques associées, personnes publiques consultées, communes et commission d'enquête publique) les instances mobilisées dans l'élaboration du PLUi ont tenu à garantir :

- le respect du projet politique et de ses orientations et objectifs inscrits au PADD ;
- le respect de l'économie générale du projet de PLUi ;
- le respect de la cohérence et de la logique ;
- la préférence à l'intérêt général et public plutôt qu'aux intérêts individuels ;
- la rectification des erreurs, oublis, incohérences, négligences ;
- le souci de l'amélioration du projet (formulations, compléments...).

Approuvé par le conseil communautaire dans sa séance du 16 décembre 2019, le PLUi est entré en vigueur le 2 janvier 2020. Il se substitue aux documents d'urbanisme communaux et sert de document de référence dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de construire.

LE COMMERCE AUTREMENT

Magasin pour Rien, créateur de lieu social

Le principe du Magasin pour rien est la liberté ! Tout le monde peut apporter ou prendre des objets, sans inscription ni cotisation d'aucune sorte. Pas besoin d'avoir déjà déposé quelque chose pour entrer, passer un moment sur place, échanger avec les autres visiteurs et l'équipe autour d'un café ou d'un thé.

Tout le monde peut donner ou recevoir ces objets. C'est une bonne chose pour la planète. Et l'anonymat de ceux qui donnent et reçoivent permet de respecter une certaine dignité et égalité entre les personnes qui fréquentent le magasin pour rien, quel que soit leur niveau de vie. Trois options: prendre et donner, prendre ou donner. Libre à chacun !

QUE PEUT-ON DÉPOSER ?

Les objets déposés doivent être en bon état de fonctionnement et de propreté.



Vous pouvez déposer le type d'objets suivants : petit électroménager, vêtements de bébés jusqu'à deux ans, jeux, vaisselle, livres pour enfants. Pour tout autre objet, il sera possible de les soumettre à l'avis des bénévoles. Par contre, les vêtements et les livres pour adultes ne seront pas acceptés. Le Magasin pour Rien est ouvert tous les

premiers samedis de chaque mois de 9h à 12h. Vous souhaitez déposer des objets ? Pour réceptionner vos surplus, le Magasin pour Rien vous accueille tous les vendredis, la veille des samedis d'ouverture, de 16h à 17h (hors jours fériés).

Immeuble Le Vallon
Rue de l'Église - 38690 Châbons

COMMERCE

Connaissez-vous le le Phygital ?



Le terme “*phygital*” est apparu en 2013 avec la révolution numérique, il est une contraction entre les mots “*physique*” et “*digital*”. Le *phygital* pour le commerce de proximité est un point de vente “*physique*” qui intègre en parallèle les données et méthodes du monde “*digital*” pour développer son chiffre d'affaires. Depuis bientôt un an, le concept “*Enbasdemarue*”, la Market Place 100 % commerce local de la CCI Nord Isère, propose aux

commerçants de proximité et de services à la personne d'allier la puissance du digital à la proximité du commerce traditionnel. En effet, les modes de consommation ont évolué : 83 % des internautes achètent en ligne avec en moyenne 28 achats par an. Facile d'usage, la Market Place “*Enbasdemarue.fr*” permet aux commerçants :

- de mettre en ligne leurs produits en quelques clics sur la plateforme, avec zéro contrainte technique,
- d'avoir une visibilité de jour comme de nuit,
- de recevoir une alerte à chaque vente via SMS ou e-mail,
- de bénéficier du Click & Collect qui lui permet de garder le lien avec ses clients,
- de booster son activité avec 30 % de chiffre d'affaires supplémentaire en moyenne,

- de vendre non stop 7j/7 et 24h/24,
- d'étendre sa zone de chalandise,
- de bénéficier d'une communication d'envergure auprès des consommateurs locaux,
- d'avoir une formation et un accompagnement dans la mise en place et le suivi technique de leur e-boutique.

C'est un e-commerce clef en main et local ! Alors, commerçants de proximité et de services à la personne, passez le cap du *phygital* ! Alors, consommateurs, consommez local c'est mon choix, même sur le e-commerce !

Renseignements auprès de la CCI Nord Isère et de la Market Place “En bas de ma rue” :
www.enbasdemarue.fr
Rubrique “Nous contacter”



Initiative Bièvre-Valloire

AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Œuvrant pour l'activité économique du territoire depuis 20 ans, l'association Initiative Bièvre-Valloire (IBV) entend poursuivre ses efforts pour l'emploi local.

Initiative France est le premier réseau associatif de financement des créateurs d'entreprise. Parmi ses 215 plateformes, Initiative Bièvre-Valloire soutient depuis 20 ans les entrepreneurs du territoire dans leurs démarches. Il s'agit d'accompagner toute personne qui crée, reprend ou développe une entreprise dans ses cinq premières années et qui exerce à temps plein cette activité.

Initiative Bièvre-Valloire met au profit des porteurs de projet un réseau d'entrepreneurs locaux et expérimentés à même d'analyser la viabilité du projet et d'assurer un suivi de l'activité et de la rentabilité de l'entreprise.

Des ateliers, conférences, visites d'entreprises, soirées et petits-déjeuners sont ainsi organisés tout au long de l'année pour favoriser les moments d'échanges et le partage d'expérience, via le Club des Entrepreneurs.

En 20 ans, ce sont 125 entrepreneurs qui ont été financés sur le territoire de Bièvre Est, représentant 1 000 000 € de prêt. Le financement intervient après

l'avis favorable du comité d'agrément, qui expertise les projets. L'entrepreneur peut ainsi démarrer ou développer son activité plus sereinement.

ZOOM SUR LE PARRAINAGE

Afin de renforcer les chances de succès du projet porté par un créateur, Initiative Bièvre-Valloire met également à disposition le savoir-faire et le professionnalisme d'un chef d'entreprise expérimenté ou d'un cadre de direction. Bénévole, ce parrain a pour objectif d'amener ce nouvel entrepreneur à devenir et agir en chef d'entreprise. Lors de rendez-vous réguliers, il l'écoute, délivre des conseils et l'aide à se poser les bonnes questions et à trouver lui-même les réponses. Parrainer un entrepreneur, c'est aussi se lancer dans une aventure humaine enrichissante, avec la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences pédagogiques, méthodologiques et relationnelles, et d'intégrer un réseau d'hommes et femmes qui partagent une même culture en faveur de l'entreprise.

L'offre d'Initiative Bièvre-Valloire

Le premier objectif d'IBV est d'accompagner gratuitement les porteurs de projets dans la création/reprise/développement de leur entreprise. Le deuxième objectif est de financer les entreprises par l'octroi de prêt d'honneur à taux 0 %, sans garantie jusqu'à 30 000 €.

Pour la création ou la reprise :

Prêt d'honneur création/reprise

► De 1 500 € à 30 000 € (7 000 € en moyenne)

Pour le développement dans les 5 premières années :

Prêt d'honneur croissance

► De 1 500 € à 30 000 € (10 000 € en moyenne)

Pour l'embauche d'un salarié :

Prêt d'honneur emploi

► 4 500 € par emploi créé (dans la limite de 2 embauches)

Pour la création ou la reprise d'une exploitation agricole :

Prêt d'honneur agricole

► De 5 000 € à 25 000 €

Contact

Initiative Bièvre-Valloire

**1 Boulevard de Lattre de Tassigny
38260 La Côte-Saint-André
contact@initiative-bievre-valloire.fr
04 74 20 84 00**

Etude Réalisation Découpe (ERD)

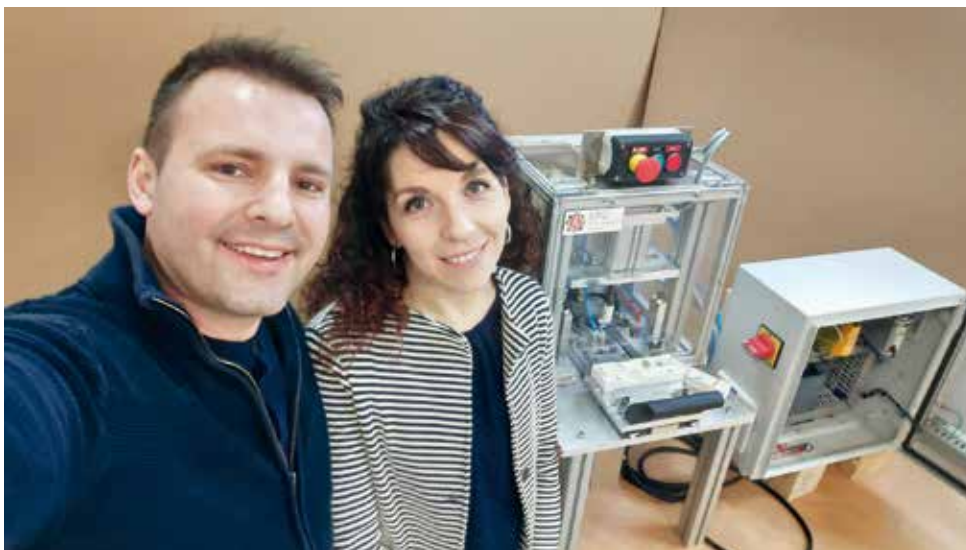
une aventure commencée il y a bientôt un an au Grand-Lemps par Rodolphe Delfino

J'avais depuis de nombreuses années envie de "monter mon entreprise", et après 20 ans dans la même société d'étude et réalisation de machines spéciales, j'ai franchi le pas.

C'est un projet qui s'est aussi concrétisé avec une rencontre décisive, celle d'Isabelle et Christian Rebouh, dirigeants de l'entreprise Podi Alliance. Mon entreprise a deux domaines d'activité : celui de l'étude et réalisation de machines spéciales et une autre partie où nous faisons de la découpe dans tous types de matériaux souples.

Le montage de mon dossier avec Géraldine Meunier d'Initiative Bièvre Valloire, ainsi que la présentation de mon projet devant les bénévoles du comité d'agrément (artisans, commerçants, banquiers, comptables) pour l'obtention du prêt d'honneur m'a aussi conforté sur la viabilité de mon projet.

Le prêt d'honneur que j'ai eu m'a permis d'avoir plus de poids auprès des banques ainsi que d'avoir un fonds de roulement qui



est vraiment nécessaire pour faire face au décalage des entrées et sorties financières. La rencontre avec René Caillet, mon parrain, a été une belle opportunité ! Il a également évolué dans ce milieu en tant que dirigeant de société et nous échangeons

régulièrement sur les axes de développement ou les futurs projets.

Il est également présent quand nous avons des questions ou des doutes. C'est un réel soutien et une belle personne sur qui nous pouvons compter.

125 C'EST LE NOMBRE D'ENTREPRENEURS QUI ONT ÉTÉ FINANCÉS SUR LE TERRITOIRE DE BIÈVRE EST EN 20 ANS.

Cécile Bouquet Conseil

installée à la pépinière d'entreprises "La Ruche"



J'ai créé Cécile Bouquet Conseil, une société pour accompagner les entrepreneurs dans la création et le développement de leur entreprise. Je propose conseil, formation et externalisation pour les aider à rayonner autour de leur activité, principalement en choisissant des actions de communication pertinentes, qu'il s'agisse de web, d'animation de réseaux sociaux, médias, événements etc.

Ma structure, qui a été créée en mars 2019, est implantée à la pépinière de La Ruche à Colombe où je loue un bureau et une salle de formation. J'ai également bénéficié d'un prêt d'honneur de la part de Initiative Bièvre-Valloire. Au-delà des locaux et du financement, je m'appuie également sur tout le réseau d'IBV et de Bièvre Est. Et notamment sur ma marraine, Carole Dassonville, que je vois une fois par trimestre pour faire le point sur mon activité.

Le territoire est vraiment propice et fertile pour installer une jeune entreprise comme la mienne.

Carole Dassonville, marraine de Cécile Bouquet :

"La marraine est avant tout une oreille pour l'écoute. C'est également une alerte pour rappeler à l'entrepreneur qu'il n'est pas seul, et lui rappeler qu'échanger sur un problème rencontré peut être bénéfique pour trouver une solution. Rappeler que l'entrepreneur fait partie d'un réseau étendu et multi cartes.

Etre Marraine, c'est être présente et apporter un oeil extérieur, aider parfois, et guider dans la prise de décision sans jamais prendre les décisions à la place du dirigeant."

Travaux réalisés en 2019



rue Augustin Blanchet



giratoire de la Maladière

Bièvre Dauphine, un enrobé pour la rue Augustin Blanchet...

Située sur Colombe, la rue Augustin Blanchet permet de desservir la partie ouest du Parc d'activités Bièvre Dauphine depuis le giratoire de la "déchèterie" au giratoire du "siège de Bièvre Est".

La partie nord de la rue vieillissait en raison de l'augmentation constante du trafic. Quant à la partie sud, la couche de roulement n'avait pas été réalisée afin de permettre le passage de tous les concessionnaires réseaux. Durant l'été, Bièvre Est a fait reprendre sur la partie nord et réaliser sur la partie sud la couche de roulement en enrobé.

Ces travaux ont été réalisés avec le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'État.

... et d'autres réalisations

Dans le cadre du réaménagement de la traversée de Colombe menée par la commune, Bièvre Est a participé financièrement à la requalification du carrefour de la Bertine qui permet de desservir en toute sécurité et avec une meilleure visibilité les entreprises.

A Renage, Bièvre Est a achevé le troisième bassin de gestion des eaux pluviales de la ZA le Plan. Ce bassin contribue à limiter les phénomènes d'inondation du secteur qui pénalisaient jusque là bon nombre de riverains. Ces travaux ont été réalisés avec le soutien financier de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Etat. En parallèle, le département de l'Isère a réalisé l'aménagement du giratoire dit de la "Maladière" pour permettre une meilleure desserte du secteur et une sécurisation de ce carrefour.

Ça démarre en 2020

Réglementation de la circulation sur Bièvre Dauphine : du changement pour 2020

Pour harmoniser la réglementation de la circulation sur l'espace économique Bièvre Dauphine et afin de garantir la sécurité routière, notamment en limitant la prise de vitesse sur les lignes droites, Bièvre Est et les communes de Colombe et Apprieu ont arrêté une nouvelle réglementation à savoir :

- limitation de la vitesse à 50 km/h en lieu et place de 80 km/h,
- priorité à droite sur toutes les intersections sauf sur la RD50f et les voies communales rue du Grand Champ, route de la Contamine et chemin de Pierre Blanche.

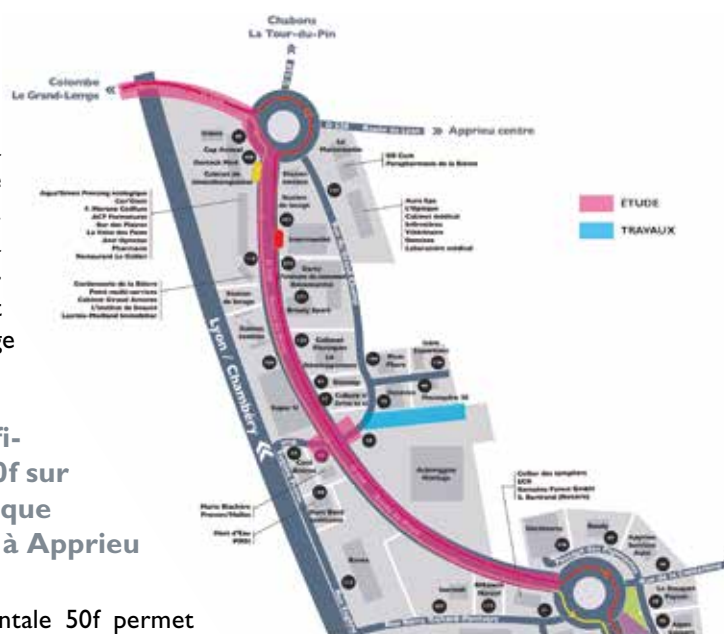
Création de la voie d'accès sud à l'extension de l'espace commerciale Bièvre Dauphine à Apprieu

En février 2020 ont démarré les travaux

de fondation de la voie d'accès sud de l'espace commercial. Cette voie permettra de desservir plusieurs tènements et intégrera un maillage mode doux.

Étude de requalification de la RD50f sur l'espace économique Bièvre Dauphine à Apprieu et Colombe

La route départementale 50f permet à l'ensemble du nord du territoire de rejoindre l'A48. Véritable artère du territoire, elle rencontre aujourd'hui des conflits d'usage et un fort vieillissement entre le rond-point d'Intermarché et celui de la déchèterie. Avec l'accord du Département, Bièvre Est lance une étude



de requalification de ce secteur avec, entre autres, pour objectifs de sécuriser les flux routiers, développer et mailler les modes doux (piétons, cycles, traversées sécurisées, etc.) et d'améliorer le cadre de vie.



Destinées à renouveler l'ensemble des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, les élections municipales sont organisées les 15 et 22 mars 2020 partout en France.

Et l'intercommunalité dans tout cela ? Ce dossier vous permettra de mieux comprendre le rôle des intercommunalités et leur mode de fonctionnement.

L'intercommunalité à quoi ça sert ?

L'intercommunalité consiste à transférer la gestion d'un ou plusieurs services publics par des communes à une structure intercommunale qui a le statut d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Elle permet aux communes de mutualiser leurs moyens et de proposer un service public plus efficace, voire de proposer des services qu'une commune seule ne pourrait pas offrir à ses habitants. Néanmoins, l'intercommunalité aujourd'hui ne laisse pas indifférent, et très souvent on croise les "pro" ou les "anti"... Pour autant opposer les communes aux intercommunalités n'a pas de sens, l'intercommunalité étant un collectif de communes... Et ne nous trom-

pons pas, les EPCI ne sont pas au service des communes mais bien au service des habitants. La coopération intercommunale, encouragée au départ puis rendue obligatoire par la loi, est devenue en France la meilleure manière de préserver un tissu très dense de communes, au plus près des concitoyens, tout en les dotant d'institutions de coopération fortes. Pour mieux comprendre à quoi sert l'intercommunalité, puisqu'en mars prochain les électeurs seront amenés à choisir leurs représentants dans cette institution, voici un peu d'histoire générale et plus particulière, avec celle de Bièvre Est.



La construction de l'intercommunalité en quelques dates...

L'histoire "début" en 1959 et l'ordonnances Debré avec la création des districts qui avaient pour objectifs de s'occuper des transports, du logement, des services d'incendie, et parfois de l'urbanisme.

1966 La loi crée les premières communautés urbaines pour organiser les "métropoles d'équilibre" et en 1970, la loi Boscher, pour la création des syndicats d'agglomération nouvelle (SAN) afin de piloter les villes nouvelles. A partir des années 90, les intercommunalités se renforcent avec l'agrandissement des périmètres par le relèvement du seuil démographique minimum de constitution des EPCI à fiscalité propre, et l'accroissement des compétences des structures.

1992 La loi Administration territoriale de la République (ATR) crée les communautés de communes comme celle de Bièvre Est et des Communautés de villes. Puis en 1995 la loi "Pasqua" d'aménagement du territoire prévoit le renforcement de l'intercommunalité.

1999 Marque une étape majeure avec la loi Chevènement qui renforce encore l'intercommunalité, crée le statut des communautés d'agglomération et encourage la taxe professionnelle unique, suivie de la loi "Voynet" sur l'aménagement du territoire qui favorise les contrats d'agglomération et de "pays". A partir des années 2000 les intercommunalités s'organisent et les fusions s'accroissent.

2004 La loi sur les libertés et responsabilités locales facilite les fusions d'intercommunalités et prévoit des transferts ou des délégations de compétences de l'État vers les EPCI.

2010 La loi sur les responsabilités des collectivités territoriales programme l'achèvement de la carte intercommunale à travers des schémas départementaux de coopération intercommunale ; elle crée le nouveau statut des métropoles.

2014 La loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) crée de plein droit plusieurs métropoles et ouvre le statut à d'autres agglomérations ; La loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) encourage l'essor des plans locaux d'urbanisme intercommunaux et renforce les responsabilités intercommunales en matière de logement.

2015 La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) programme une nouvelle rationalisation de la carte intercommunale et impose des seuils démographiques plus élevés. Elle rend obligatoire le rattachement des communes à un ensemble intercommunal. Elle renforce les compétences intercommunales en matière de

développement économique, de tourisme, d'environnement.

2019 La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique porte principalement sur les communes. Elle renforce les pouvoirs des maires et revoit des dispositions de la loi NOTRe. Le texte invite, entre autres, un pacte de gouvernance pour régler les relations entre les intercommunalités et les maires et crée la mise en place d'un conseil des maires. En 2019, on compte 1 258 EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre contre 2 601 au 1^{er} janvier 2009.

Il existe désormais quatre grandes catégories juridiques d'intercommunalités : les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines et les métropoles.

Les intercommunalités couvrent des territoires de plus en plus vastes, ce qui peut créer des inquiétudes à une gestion au plus près du terrain. Mais des intercommunalités restent à taille humaine et ont choisi de travailler en coopération avec leurs voisins sans opter pour la fusion, et c'est le cas de Bièvre Est.

Bièvre Est, sa composition, ses compétences

La communauté de communes de Bièvre Est représente 14 communes. Elle est pilotée par un Président, 14 membres du bureau représentant chaque commune membre et couvre 22 000 habitants pour 15 000 hectares. Elle compte une centaine de salariés répartis sur 16 sites et 10 communes

Les compétences de Bièvre Est correspondent aux secteurs délégués, ou par la loi, ou à la demande des communes membres.

Les compétences obligatoires : développement économique, l'aménagement de l'espace, l'eau et l'assainissement).

Les compétences optionnelles : le logement, la protection et mise en valeur de l'environnement, la lecture publique, la Petite enfance-enfance-jeunesse et famille, la voirie d'intérêt communautaire.

Les compétences facultatives : les réserves foncières, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), l'assainissement non collectif (SPANC), la prestation de services, les transports, la communications électronique.

LA GOUVERNANCE DE L'EPCI

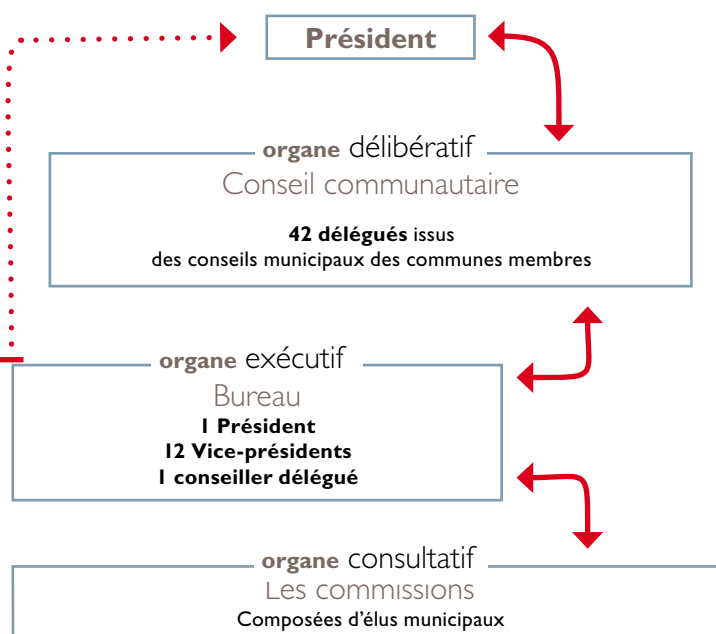
Le Conseil Communautaire. dirige la communauté de communes Il est l'organe délibérant de la communauté de communes. Il vote le budget et détermine toutes les orientations de la politique communautaire. Il se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre. Il compte 42 conseillers titulaires.

Le Bureau, réunit le Président, les Vice-présidents et éventuellement les différents membres, prépare les propositions à soumettre au Conseil Communautaire.

Les commissions de travail permanentes ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences. Elles réunissent tous les conseillers municipaux intéressés sous la présidence d'un Vice-président délégué. Elles constituent un lieu de réflexion, de débat et de propositions.

Le conseil des maires en place depuis déjà six ans sur notre territoire est obligatoire depuis fin 2019.

Quel processus de décision ?



Focus sur les élections de mars 2020

L'élection directe des conseillers intercommunaux dans les communes de plus de 1 000 habitants est apparue pour la première fois en 2013 avec la Loi Valls et le "fléchage".

Aujourd'hui, les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel. Une fois élus, ils constituent le conseil communautaire et le mode de scrutin dépend de la taille des communes représentées :

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés parmi les conseillers municipaux élus en suivant l'ordre du tableau (maire, adjoints puis conseillers municipaux) et dans la limite du nombre de sièges attribués à la commune au sein du conseil communautaire.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers sont élus au suffrage direct à la fois pour un mandat de conseiller municipal et pour un mandat de

conseiller communautaire mais ils figurent sur deux listes distinctes lors du scrutin.

Les citoyens utilisent un seul bulletin de vote mentionnant une liste de candidats aux élections municipales, ainsi que la liste de candidats au mandat de conseiller communautaire qui lui est liée. À l'issue du vote, les sièges de conseiller communautaire au sein de l'EPCI sont répartis entre les différentes listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés. La liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges et les autres sièges sont répartis proportionnellement au score obtenu par chaque liste. L'ordre d'attribution des sièges reprend l'ordre de présentation des candidats sur leur liste respective.

En ce moment à la Fée Verte...



Décryptons l'information !

L'exposition présentée propose d'initier le visiteur à la compréhension des médias : comment les informations sont-elles collectées et utilisées ? Quel est le rôle des journalistes ? Huit panneaux présentent les clés pour comprendre comment l'information se crée. Pour expérimenter ces concepts, des jeux, des travaux de collégiens, et une manipulation interactive complètent l'exposition. Différents événements sont proposés sur ce thème : le 25 janvier a eu lieu un "Café Médiatik", avec Benoît Letendre, des Ateliers de la Rétine, sur le thème des fake-news ; la journée du 8 février a été consacrée à l'École du blog, le dispositif d'éducation à l'image qui se déroule pendant l'année dans des écoles primaires,

et au collège, pour permettre à tous de découvrir les outils de prise de vue et de prise de son, et de fabriquer des images. Pour poursuivre sur cette lancée, une journée spéciale intitulée "Make News" aura lieu le 28 mars prochain. Le principe de cette journée est simple : devenez les journalistes d'un jour, et réalisez votre une : comité de rédaction, écriture d'articles, réalisation de reportages,... le tout animé par Lara, dessinateur de presse, et Flore Vienot, documentariste, deux journalistes actuellement en résidence sur la communauté de communes, qui ont déjà été accueillis en janvier et février dans les écoles d'Izeaux et de Bizonnes, ainsi qu'au collège.

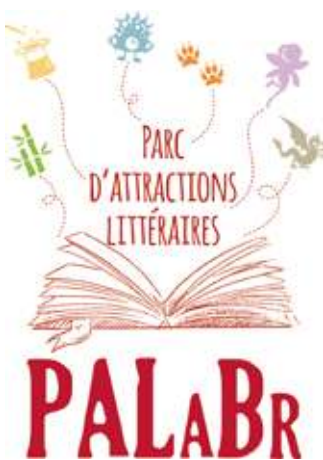
Bienvenue au PALaBr !

Entre avril et juin 2020, où pourrez-vous fabriquer des potions magiques, rencontrer un dragon, ouvrir un placard rempli de monstres, visiter la maison d'un loup, effectuer un parcours sensoriel ?

Une seule réponse : dans certaines médiathèques et bibliothèques du réseau de la communauté de communes de Bièvre Est !

Le PALaBr est un Parc d'Attractions bien particulier : créé à partir d'univers littéraires, il proposera sur 6 sites différents de la communauté de communes de Bièvre Est des décors et des jeux réalisés par des

habitants du territoire, notamment des enfants des écoles, et des centres socio-culturels. Les bénévoles et les agents des bibliothèques et médiathèques mettent aussi la main à la pâte : ils ont réalisé le 9 janvier dernier, dans une sorte d'effervescence créative et souriante, les totems qui dans chaque lieu signaleront la présence d'attractions du PALaBr.



Le PALaBr en chiffres

- **44 classes participantes, de 10 communes différentes soit 1100 enfants et leurs enseignants**
- **30 bénévoles et agents des médiathèques et bibliothèques participantes**
- **7 intervenants plasticiens, animateurs, ou bibliothécaires pour 258 heures d'interventions**
- **6 sites : les bibliothèques et médiathèques d'Izeaux, Renage, Bizonnes, Chabons, et La Fée Verte au Grand-Lemps, ainsi qu'un sentier rural, de Saint-Didier-de-Bizonnes à Flachères.**
- **25 jours d'ouverture du Parc aux scolaires, entre mai et juin**
- **Ouverture d'avril à juin, aux heures d'ouverture des bibliothèques et médiathèques participantes.**

Une date à retenir : le samedi 20 juin ; cette journée proposera à tous la découverte du PALaBr sous une forme ludique : événements, jeux, surprises dans les différents lieux accueillant le PALaBr !

Attention, chantiers !

La Fée Verte et toute son équipe continue à travailler pour proposer toujours plus de services aux visiteurs ; en témoigne la mise en place de deux nouveaux services. L'un concerne essentiellement les adolescents, auxquels sont proposées des sessions de jeux vidéo, deux mercredis par mois, de 14h à 16h. Il est nécessaire de s'inscrire à l'avance et de signer une charte d'utilisation. Des sessions de gaming en réalité virtuelle ont lieu par ailleurs un mercredi par mois, toujours sur inscription.



L'autre service se nomme Facilire ; les habitués de La Fée Verte ont sans aucun doute repéré ce présentoir au centre de la médiathèque, sur lequel s'accrochent des livres "confortables" à lire, soit qu'ils soient écrits en gros caractères, soit que leur contenu soit relativement simple à lire.



L'objectif : faciliter à tous l'accès aux livres et à la lecture !

En outre, une réflexion est en cours, partagée par les agents et les bénévoles de l'équipe, pour faciliter le cheminement des utilisateurs à l'intérieur de la médiathèque, que beaucoup d'entre vous estiment com-

pliqué. Divers aménagements vont ainsi voir le jour dans les semaines à venir, afin que chacun puisse trouver facilement les documents qui correspondent à ses goûts. A suivre !

Les bibliothèques et médiathèques du réseau de Bièvre Est en chiffres : en 2019, le compte est bon !

8 bibliothèques et médiathèques
4131 inscrits au total
Un catalogue de 76 796 documents
 (romans, documentaires, albums, CD, DVD, revues, livres audio)
138780 prêts
98 bibliothécaires dont 8 agents intercommunaux, 2 agents communaux et 88 bénévoles.
Des temps forts : projections, expositions, ateliers, rencontres.

Et toujours : l'exposition estivale et son appel à participation ! Dossiers à déposer avant la fin du mois de mars.

L'Heure Verte a entamé sa mue !

Depuis 2014, le club lecture, nommé l'Heure Verte, se réunit à La Fée Verte le dernier vendredi soir de chaque mois. Incontournable des amateurs de lecture, il permet à une quinzaine de personnes de discuter des livres qu'ils ont lus, ou simplement pour trouver de nouvelles idées de lecture.

La formule se modifie dès le premier trimestre 2020 ; chaque réunion du club lecture comporte maintenant deux temps : le premier est consacré à la présentation par les participants de sélections de documents en lien avec la programmation de la Fée Verte, afin de faciliter le choix de livres à emprunter

par les lecteurs. Un second temps s'organisera autour de la présentation de livres coups de cœur par les uns et les autres, tous sujets confondus.

Premier sujet qui sera soumis à la perspicacité des lecteurs : les monstres, les dragons et les sorcières, pour accompagner le PALaBr, Parc d'Attractions Littéraires éphémère qui verra le jour d'avril à juin 2020, sur l'ensemble de la communauté de communes. Une belle façon de toujours plus s'impliquer dans la vie de la Médiathèque : rendez-vous les derniers vendredis de chaque mois !



Petite enfance

Les Lucioles

Depuis la rentrée 2019, les Lucioles resserrent les liens au sein de la collectivité. A propos du Projet Zen dans le cadre du "Parc d'attraction littéraire 2020" plusieurs ateliers partagés :

- des ateliers Zen enfants-parents animés par Mme Giunta, sophrologue, où émotions et relaxation seront abordées sous forme d'exercices ludiques adaptés aux tout-petits. Des familles inscrites au centre Ambroise Croizat partageront ce moment avec les familles de l'Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) ;
- un atelier "peinture collective" organisé avec les enfants du centre de loisirs ;
- un atelier peinture pigments/Tempera organisé avec des familles inscrites au centre Ambroise Croizat.

La crèche met en place un cycle bibliothèque, où la bibliothécaire présente une animation, suivie de lectures libres. Les enfants partagent également un temps de jeu avec ceux des assistants maternels inscrits aux ateliers d'éveil du Relais petite enfance, moment privilégié où chacun s'ouvre à de nouvelles rencontres et expériences.

Bidibulles

Lors de la fête de Noël, parents et enfants ont été accueillis dans une ambiance magique créée par un décor tout en douces lumières harmonieusement construit par l'équipe. Les professionnelles se sont elles-mêmes mises en scène en interprétant avec beaucoup de plaisir le conte d'hiver "La moufle". Un large public très attentif a salué la performance et nous nous sommes tous retrouvés ensuite pour partager le délicieux goûter préparé par les familles.

Mais 2020 n'est pas en reste puisque se dessine à l'horizon de février notre soirée pyjama, douceur et poésie, suivie dans la foulée par le Carnaval – dynamique et festif – pour rassembler encore petits et grands autour de bons moments. C'est le début d'une nouvelle année riche en perspectives et projets pour Bidibulles, tant par les moments partagés avec les enfants, que par l'ouverture du nouveau Pôle Petite Enfance qui verra le jour cet automne.

La fête de Noël



Pour la première fois l'équipe a proposé aux enfants une histoire jouée dans un joli petit décor d'hiver : cette fête a été l'occasion pour les familles (certaines pour la première fois) de pousser les portes de la médiathèque La Fée Verte. Elles ont été libres d'explorer l'espace petite enfance ainsi que l'exposition autour du son avant d'embarquer dans l'auditorium écouter l'histoire de "La moufle".

Pirouette



Avoir de l'espace, de l'intimité avec son enfant, se sentir en confiance et à l'aise dans les locaux. Trouver un espace accueillant qui donne envie de s'évader, créer, jouer, prendre plaisir ou partager un moment privilégié. Laisser les enfants circuler librement, les "bébés", "les moyens" et les "grands" au gré de leurs envies, humeurs, besoins...en itinérance ludique sans contraintes ni attentes et avec des règles...

L'équipe et les familles continuent d'avancer et de cheminer sur la notion d'accueil à travers l'aménagement de l'espace et du temps. Le premier conseil de crèche fait émaner de belles envies et de beaux projets. Les parents ont envie de s'impliquer tant sur les sorties (comme à la maison de retraite ou à la médiathèque) que sur des moments quotidiens comme le goûter d'anniversaire de leur enfant. Merci les parents !

Relais Petite enfance



La galette des rois de Beaucroissant

Ce début d'hiver a été propice à de nombreuses découvertes culinaires au sein des ateliers d'éveil : semaine du goût, dégustations autour des fêtes de fin d'année, galettes des rois... Chacun a pu regarder, toucher, sentir et manger. Quelles découvertes !

Le 11 décembre a également eu lieu la fête de fin d'année avec la compagnie "En route mauvaise troupe". Les enfants accompagnés de leurs parents et/ou de leur assistant maternel ont ainsi pu retrouver toutes les émotions qui composaient le cœur de "Léo, le petit robot". Les assistants maternels ont également pu bénéficier de différentes formations (communication gestuelle, sauveteur secouriste du travail, analyse de la pratique professionnelle...). N'hésitez pas à nous contacter ! (ram@cc-bievre-est.fr)



Enfance, Jeunesse, Famille

Espace de Vie Sociale

En famille sur le bassin de vie

Vous n'étiez pas des nôtres lors de premières animations famille de l'année 2020 ? Mélanie, animatrice famille vous raconte :

"Nous avons joué à des jeux de société pendant les vacances de fin d'année, puis, lors d'un "ça me dit de" découverte autour d'exercices théâtraux et de l'expression corporelle, les joies de la scène. Enfin, le premier "Mercredi boîte à outils" nous a permis de bricoler et partager nos idées d'activités avec les objets du quotidien autour d'un parcours sensoriel. Facile à refaire à la maison. Ces animations sont avant tout des moments de partage, d'échanges privilégiés avec vos enfants et avec d'autres familles."

Mélanie Tremsal vous invite donc à la retrouver lors des prochains rendez-vous à découvrir sur la plaquette "Animations en famille" visible sur le site des centres socioculturels, sur la page Facebook de l'Espace de Vie Sociale ou dans vos mairies.

Contact : Mélanie Tremsal

06 36 14 17 47



Nouvelle année, nouveaux projets

A l'accueil de loisirs enfance

Pour lancer cette nouvelle année de la meilleure des façons, toute l'équipe de l'accueil de loisirs s'est retrouvée pour travailler sur la programmation des mercredis jusqu'aux



Repa'rtenaires du 23 janvier



vacances de Février. Nous avons décidé de mettre en avant les talents de réalisateurs et l'imagination des enfants au profit d'un projet de réalisation de film d'animation, tous les mercredis matin. Au programme : création des personnages, de l'histoire et des décors sur la première partie de nos mercredis. S'en suivra la partie réalisation en utilisant le stop motion et la prise de son pour les dialogues. Mais ce n'est pas tout ! Grands jeux les après-midis et sortie luge le dernier mercredi viendront ponctuer cette période. Pour rappel notre équipe propose à chaque période - mercredis ou vacances - une thématique différente. Notre accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis de 8h à 18h30 et pendant les périodes de vacances de 8h à 18h.

Contact :

Michaël Cristini 07 71 57 89 46

A l'accueil de loisirs jeunesse

Après une année 2019 qui se termine en beauté avec une nuitée à Villars de Lans juste avant Noël, il est temps de penser à 2020. De nouvelles idées de sorties, de visites... mais surtout un nouveau projet de séjour à mettre en place pour cet été ! Nous lançons donc un appel

à tous les jeunes (11-17 ans) intéressés pour proposer des idées d'activités ou de sorties, ou même participer au choix et à l'organisation du prochain séjour en juillet prochain. Pour cela, c'est simple : il te suffit de prendre contact avec Stéphane, l'animateur jeunesse du territoire Nord, soit par téléphone, Snapchat, ou Facebook, soit lors des accueils libres du mercredi après midi à la salle des fêtes d'Eydoche (13h30 – 17h30).

Alors à bientôt !

Contact : Stéphane Ilbig

06 80 20 38 27 -  jeuness-evsnord

Ensemble on va plus loin

Tous les deux mois environ, toute l'équipe de l'Espace de Vie Sociale, invite les quatre directeurs des écoles du bassin de vie pour partager, le temps d'un repas, leurs projets et leurs regards respectifs sur les questions sociales et éducatives identifiées au sein de leurs équipements. C'est le "Repa'rtenaires". Travailler ensemble c'est se donner les moyens d'apporter des réponses éclairées aux problématiques du territoire. C'est d'ailleurs la conviction qui anime le "Collectif Nord". Composé d'élus, des techniciens de l'Espace de Vie Sociale, de partenaires et d'habitants, ce collectif, porteur de sens, propose de façon éclairée les réponses adaptées aux évolutions souhaitées pour le développement de notre bassin de vie.

Si vous souhaitez vous aussi participer à cette instance de réflexion et de développement prenez contact avec Émeline Drouaud-Hébert.

Contact : 06 89 94 58 88

Ambroise Croizat



Le centre socioculturel Ambroise Croizat au couleur du Zen et de la Slow life

Débordé-e ? Et si, plutôt que de courir plus vite, vous tentiez de ralentir le rythme...

En entendant très souvent des parents dire "j'en peux plus", "j'suis débordée" et des enfants "encore ?! Oh non, j'ai pas envie de faire..." l'équipe du centre socioculturel a fait le choix de mettre en avant le mouvement Slow et tendre vers des activités de bien-être.

Le mouvement Slow est né dans les années 80 en réponse à l'accélération globale. Il invite à ralentir en douceur pour apprécier les moments simples et prendre le temps de vivre. C'est une véritable philosophie de vie qui consiste à vivre en conscience, bien ancré dans le présent.

Pour ce faire, l'équipe s'est associée à l'EAJE Les Lucioles ainsi qu'à la Médiathèque de Renage.

Les professionnels vous proposent de janvier à juillet des animations diverses et variées vous permettant de pratiquer des activités de détente et de "ressourcing" en famille : balade en forêt, découverte des émotions pour les 0-3 ans par Guita Jennifer, baby relax avec Nadine Combe... Même l'accueil de loisirs enfant a rejoint le mouvement ! Nos petits loups vont donner vie au livre "La couleur des émotions" de Marie Antilogus.

Un temps fort vous sera proposé du 16 au 20 juin avec des parcours sensoriels, un espace Snoezelen et des contes zen, dans le cadre du PALaBr, organisé par le Pôle Lecture Publique de la communauté de communes.



Le collectif Quinzaine, c'est quoi ?

Le collectif Quinzaine contre les discriminations est un regroupement d'associations locales et d'habitants souhaitant œuvrer afin de lutter contre les discriminations de tout ordre. Les membres de ce groupe portent des valeurs de tolérance, de respect de la personne, dans une démarche de solidarité et de citoyenneté s'appuyant sur les principes de laïcité afin de contribuer au mieux vivre ensemble sur notre territoire.

Pour cela, le collectif se regroupe une fois par mois pour choisir un thème à mettre en lumière et créer la programmation. Le thème est souvent lié à l'actualité. Nous avons par exemple eu un thème sur les discriminations hommes/femmes, nous avons aussi consacré une édition sur la Palestine...

Chacun contribue à la réflexion et tous les choix se font à main levée appliquant la règle "l'homme/l femme = 1 voix" peu importe son statut ou son rôle.

Si vous souhaitez rejoindre ce groupe, n'hésitez pas à pousser la porte du centre socioculturel Ambroise Croizat !



La Quinzaine fête ses 10 ans !

Du 27 mars au 5 avril, le centre socioculturel Ambroise Croizat sera en fête ! La Quinzaine contre les discriminations a 10 ans.

Au programme, une exposition Place de l'Église à Renage, un spectacle jeune public de musique, un temps de contes à la médiathèque, des vidéos débats au Collège Robert Desnos de Rives avec les classes de 6ème, le marché solidaire, le carnaval et pour finir, une grande fête interculturelle. Le programme détaillé sera disponible au centre socioculturel ou sur le site internet de Bièvre Est.

Nous vous attendons nombreux pour fêter cet événement !

Lucie Aubrac



Demain vous appartient !

On profite de sa jeunesse en Bièvre Est ! Les trois secteurs jeunesse de Bièvre Est se sont réunis pour une nuitée à Villard de Lans le 23 décembre. Une vingtaine d'ados a profité des plaisirs de la montagne avec au programme : patin à glace, restaurant, jeux de société et balade nocturne dans la neige !

Mais les jeunes ne font pas que participer aux animations, ils en sont acteurs en proposant des activités pendant les vacances scolaires pour se retrouver entre amis !

D'ailleurs, viens donner tes idées pour le séjour des vacances d'été ! Les animateurs de Lucie Aubrac t'attendent jeudi 27 février autour d'une "Crêpe Party".

Pour ne rien louper de nos animations, retrouve-nous sur les réseaux : Facebook : Jeunesse en Bièvre Est, Snapchat : jeunessel.a et Instagram : jeunesse_lucie_aubrac.

Des nouvelles des accueils de Loisirs Enfants

Les accueils de loisirs du centre du territoire de Bièvre Est lancent tour à tour leurs projets pédagogiques pour l'année 2020.

A Châbons, en lien avec l'école élémentaire, Margot Clet (responsable de l'accueil de loisirs) organise, avec les enfants et l'équipe d'animation, la création des potagers afin de sensibiliser les enfants à la nature et au respect de l'environnement. Sur Apprieu, l'équipe d'animation souhaite démarrer une rentrée sportive en mettant



en avant la pratique du sport pour les plus grands et le développement de la motricité pour les 3-5 ans. Enfin, l'accueil de loisirs de Bévenais organisera prochainement une journée avec la mairie du Grand-Lemps pour sensibiliser les enfants à la citoyenneté.

Ateliers famille à Lucie Aubrac

De manière régulière, le secteur Famille propose des temps parents/enfants, que ce soit autour de la cuisine ou d'activités manuelles. C'est ainsi qu'en début d'année, il y a déjà eu un atelier galette des rois et un atelier tricot en famille. A noter qu'il est proposé des ateliers pour les tout petits.

Pour plus de renseignements :

Sophie Vidal 06 71 90 41 82.



Soirée Famille autour des jeux vidéos

Mardi 10 décembre dernier, au siège de la communauté de communes de Bièvre Est, une trentaine d'enfants et leurs parents ont pu s'initier, jouer et échanger pendant une soirée dédiée aux jeux vidéo d'hier et d'aujourd'hui.

Organisé par le centre socioculturel Lucie Aubrac, ce moment de partage a permis à chacun de s'amuser en famille et de sensibiliser et rassurer les parents sur la question de l'encadrement du temps d'écrans. En effet, la Maison des jeux de Grenoble était présente afin d'animer la soirée autour de la présentation des jeux vidéo et des temps de parole durant lesquels petits et grands ont pu s'exprimer.

Cette soirée, financée en partie par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de l'Isère dans le cadre de son réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, s'est achevée autour d'un buffet dans une ambiance conviviale.

AGENDA intercommunal

FÉVRIER

MARDI 25 FÉVRIER

- Evs** **Carnaval** en famille avec le RAM et sec-teur jeune, salle des fêtes Saint-Didier-de-Bizonnes. Tout public. 14h-17h30.

MERCREDI 26 FÉVRIER

- FV** **Cultipouce** 0-3 ans, La Fée Verte, Le Grand-Lemps. De 0 à 3 ans. 10h.
FV **Gaming** en réalité virtuelle, La Fée Verte, Le Grand-Lemps. A partir de 12 ans. 14h.

VENDREDI 28 FÉVRIER

- LA** **Distribution gratuite** de potage et de roses des sables sur le marché par des ados et des familles du centre Lucie Aubrac. Mmrché, place du Château, Le Grand-Lemps. Tout public. De 8h30 à 12h
FV **Projection** "Agatha Ma Voisine Détective", La Fée Verte, Le Grand-Lemps. A partir de 5 ans. 16h.

SAMEDI 29 FÉVRIER

- FV** **Cultipouce** 4-11 ans, La Fée Verte, Le Grand-Lemps. De 4 à 11 ans. 10h.

MARS

MERCREDI 4 MARS

- Evs** **Eco 'Logis** (astuces maison à partager). Salle des fêtes Flachères. Tout public. De 14h30-18h.

AC 05/03/20

- AC** **Atelier parents/enfants** : création de boîtes magiques en pâte fimo, centre Ambroise Croizat, Renage. Parents-enfants. De 10h à 12h.

SAMEDI 7 MARS

- FV** **Lecture théâtralisée** "Invasion d'animaux dans une classe". A 10h, La Fée Verte, Le Grand-Lemps. Tout public.
FV **Projection** "Un concert à la Cité de la Musique", La Fée Verte, Le Grand-Lemps. Tout public. 16h.
Evs **Café famille** salle la parenthèse, Eydoche. Tout public. 10h-12h30.

MARDI 10 MARS

- LA** **Repas et Partage** en partenariat avec le Secours Catholique, salle polyvalente, Colombes. Tout public. De 10h à 15h30.

MERCREDI 11 MARS

- AC** **Temps ludique** : On s'la joue, salle Pierre Girerd, Renage. Tout public. De 15h à 17h.



MERCREDI 11 MARS

- Evs** **Boîte à outil** du mercredi "A définir ensemble" salle de restauration école St-Didier-de-Bizonnes. Tout public. 14h-18h

JEUDI 12 MARS

- AC** **Atelier parents/enfants** : Peinture pigment avec la crèche des Lucioles, salle Pierre Girerd, Renage. Spécial 2-3 ans. De 14h à 16h.

SAMEDI 14 MARS

- FV** **Voyages en réalité virtuelle**, La Fée Verte, Le Grand-Lemps. A partir de 10 ans. 14h.
Evs **"Collectif Ciné"** choix du film d'avril, espace de vie sociale, Saint-Didier-de-Bizonnes. De 10h à 12h.

MERCREDI 18 MARS

- AC** **Atelier parents/enfants** : création de bougies grand format pour le carnaval de la Quinzaine, salle Pierre Girerd, Renage. Parents-enfants. De 14h à 16h.
LA **Atelier Parents/enfants** Créatif St Patrick, centre Lucie Aubrac, Le Grand-Lemps. Tout public. De 9h30 à 11h30.

- Evs** **Café famille** salle la parenthèse, Eydoche. Tout public. 10h-12h30.

VENDREDI 20 MARS

- Evs** **Soirée Ciné**, salle des fêtes Bizonnes. Selon le film projeté. 20h30



SAMEDI 21 MARS

- FV** **Pièce de théâtre** : Lecture, La Fée Verte, Le Grand-Lemps. A partir de 12 ans. 11h.
Evs **"Ça me dit"** de faire un tour de vélo. Rdv devant la mairie, Bizonnes. Tout public. 14h-18h.

MERCREDI 25 MARS

- FV** **Cultipouce** 0-3 ans, La Fée Verte, Le Grand-Lemps. De 0 à 3 ans. 10h.
FV **Gaming** en réalité virtuelle, La Fée Verte, Le Grand-Lemps. A partir de 12 ans. 14h.



VENDREDI 27 MARS

- AC** **Vernissage** de la "Quinzaine contre les discriminations" Les 10 ans ! salle Pierre Girerd, Renage. Tout public. 19h.

SAMEDI 28 MARS

- AC** **Contes, musiques et chants**, salle Pierre Girerd, Renage. Jeune public. 15h.
FV **Cultipouce** 4-11 ans, La Fée Verte, Le Grand-Lemps. De 4 à 11 ans. 10h.
FV **Atelier "Make News"**, La Fée Verte, Le Grand-Lemps. Tout public, enfants à partir de 10 ans. De 10h à 17h.

DIMANCHE 29 MARS

- AC** **Marché solidaire**, salle Jean Aluigi, Renage. Tout public. De 10h à 17h.

DU 30 MARS AU 2 AVRIL

- LA** **Bourse aux vêtements** printemps / été, foyer municipal, Le Grand-Lemps. Tout public.

AVRIL

MERCREDI 1^{ER} AVRIL

- AC** **Temps de contes** en famille, médiathèque, Renage. Jeune public.

VENDREDI 3 AVRIL

- AC** **L'anniversaire joyeux du carnaval**. Départ rue des Écoles, Renage. Tout public. 18h30.
FV **Lecture** à voix haute "la fulgurance du geste", La Fée Verte, Le Grand-Lemps. Adultes. 19h.
Evs **Soirée jeux famille**. A confirmer. Tout public. De 19h à 22h.

SAMEDI 4 AVRIL

- AC** **Fête interculturelle**, salle Jean Aluigi, Renage. Tout public. 14h-18h.
FV **Club d'écoute**, La Fée Verte, Le Grand-Lemps. Tout public. 10h.
Evs **"Collectif Ciné"** Choix du film de mai, espace de vie sociale, Saint-Didier-de-Bizonnes. 10h 12h.

SAMEDI 11 AVRIL

FV **Cultipouce** 4-11 ans, La Fée Verte, Le Grand-Lemps. De 4 à 11 ans. 10h.

FV **Théâtre** : "Les deux frères et les lions" spectacle décentralisé de la MC2 avec les Amis de la Fée Verte, La Fée Verte, Le Grand-Lemps. A partir de 12 ans. 20h.

MARDI 14 AVRIL

LA **Repas partage** avec le Secours catholique, salle polyvalente, Colombe. Tout public. De 10h à 15h30.

DU 14 AVRIL AU 31 JUIN

FV **Ouverture de PALaBr**, premier Parc d'Attractions Littéraires sur différents sites de la communauté de communes de Bièvre Est aux heures d'ouverture des équipements participants GL, Izeaux, Chabons, Bizannes, et Renage. Tout public.

PALaBr

MARDI 15 AVRIL

AC **Temps ludique** : On s'la joue, salle Pierre Girerd, Renage. Tout public. De 15h à 17h.



VENDREDI 17 AVRIL

Evs **Soirée Ciné**, salle des fêtes Bizannes. Selon le film projeté. 20h30.



DIMANCHE 19 AVRIL

Marché aux fleurs et aux produits locaux sur le boulevard docteur Valois, Renage. En cas de pluie, le marché aura lieu dans la salle polyvalente J Aluigi. De 8h à 16h.



MERDREDI 22 AVRIL

FV **Cultipouce** 0-3 ans, La Fée Verte, Le Grand-Lemps. De 0 à 3 ans. 10h.

MARDI 24 AVRIL

FV **Atelier pratique** de discussion philosophique et de mise en pratique artistique "Qui est le monstre ?", La Fée Verte, Le Grand-Lemps. Famille, à partir de 7 ans. 10h.

SAMEDI 25- DIMANCHE 26 AVRIL

LA **Week-end famille en Ardèche**, centre Lucie Aubrac, Le Grand-Lemps. Tout public.

MAI

MARDI 12 MAI

LA **Repas et Partage** en partenariat avec le Secours Catholique, salle polyvalente, Colombe. Tout public. De 10h à 15h30.

MARDI 13 MAI

AC **Temps ludique** : On s'la joue, salle Pierre Girerd, Renage. Tout public. De 15h à 17h.



VENDREDI 15 MAI

FV **Lecture à voix haute**, La Fée Verte, Le Grand-Lemp. Adultes. 19h.

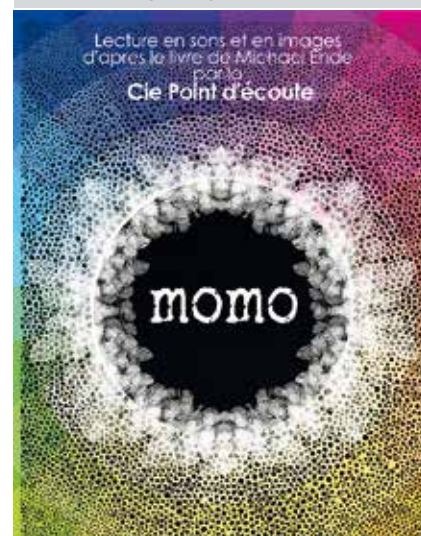
SAMEDI 16 MAI

LA **Matinée de préparation** du festival Renc'Arts de Rue. Centre Lucie Aubrac, Le Grand-Lemps. Tout public. De 9h à 12h.

Evs **"Collectif Ciné"** choix du film, Espace de Vie Sociale, Saint-Didier-de-Bizannes. De juin 10h 12h.

SAMEDI 16 MAI

FV **Théâtre musical** "Momo et les voleurs de temps", La Fée Verte, Le Grand-Lemps. A partir de 7 ans. 10h.



MERCREDI 20 MAI

FV **Cultipouce** 0-3 ans, La Fée Verte, Le Grand-Lemps. De 0 à 3 ans. 10h.

VENDREDI 29 MAI

Evs **Soirée Ciné**, salle des fêtes Bizannes. Selon le film projeté. 20h30.



JUIN

SAMEDI 6 JUIN

LA **Matinée de préparation** du Festival Renc'Arts de Rue, centre Lucie Aubrac, Le Grand-Lemps. Tout public. De 9h à 12h.

MARDI 9 JUIN

LA **Repas et Partage** en partenariat avec le Secours Catholique, salle polyvalente, Colombe. Tout public. De 10h à 15h30.

VENDREDI 26 ET SAMEDI 27 JUIN

LA **Festival Renc'Arts de Rue**, vendredi soir et samedi après-midi, Parc de la Mairie, Le Grand-Lemps. Tout public.

FV La Fée Verte

AC Ambroise Croizat

LA Lucie Aubrac

Evs Espace de Vie Sociale

27
mars
04
avril
2020

QUINZAINÉ CONTRE LES DISCRIMINATIONS

10^e EDITION

www.bievre-est.fr

